



Monsieur Gérard Longuet
Ministre de la Défense
Ministère de la Défense
14, rue Saint-Dominique
75007 Paris

Paris, le 13 décembre 2011

Monsieur le Ministre,

Le 17 novembre dernier, le ministère de la Défense a indiqué que les cendres du général Marcel Bigeard, mort en juin 2010, allaient être transférées à l'Hôtel des Invalides à Paris, la fille du général ayant répondu favorablement à une proposition que vous lui avez faite en ce sens.

L'ACAT-France vous demande de renoncer à cette initiative.

Le courage personnel, ainsi que les qualités de chef, dont le général Bigeard a fait preuve pendant la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'en Indochine, en particulier à Dien Bien Phu, ne sont pas contestables. Mais son action pendant la guerre d'Algérie - notamment pendant la bataille d'Alger en 1957 - tout comme ses prises de position ultérieures sur l'usage de la torture pendant ce conflit ne nous semblent pas compatibles avec l'honneur que lui ferait la République française en lui permettant de reposer aux côtés de ces militaires qui ont contribué à la défense du territoire français.

En 1957 en effet, son régiment, le 3^{ème} RCP (Régiment de parachutistes coloniaux), est engagé dans la bataille d'Alger au sein de la 10^{ème} DP (Division parachutiste) commandée par le général Massu auquel Robert Lacoste, ministre-résident et gouverneur d'Algérie a donné les pleins pouvoirs de police pour faire cesser les activités du FLN dans cette ville. Or les travaux des historiens ne laissent aujourd'hui plus de doute sur le fait que les parachutistes ont effectué cette mission en ayant largement recours à la torture et aux exécutions sommaires.

Si la participation personnelle du général Bigeard (alors lieutenant-colonel) à des actes de torture n'est pas avérée, de tels crimes ont bien été commis sous son commandement. Après avoir longtemps nié l'usage de la « gégène » (générateur électrique utilisé pour infliger des décharges électriques), il finira par reconnaître en juillet 2000 que « *la torture est un mal nécessaire* » puis, en novembre 2000 dans une interview accordée au *Figaro*, que « *Massu l'a essayé sur lui. Cela ne l'a pas tué ni mutilé. C'est vrai, cela provoque un choc et donc cela pouvait aider à délier les langues.* » En 2007, interrogé par des journalistes du quotidien suisse *La Liberté*, il ajoutera : « *Vous savez, nous avons affaire à des ennemis motivés, des fellaghas, et les interrogatoires musclés, c'était un moyen de récolter des infos. Mais ces interrogatoires*

étaient très rares et surtout je n'y participais pas. Je n'aimais pas ça. Pour moi, la gégène était le dernier truc à utiliser.» Avant de conclure : « Je ne regrette rien ! Nous avons fait face à une situation impossible. »

Cette position restera la sienne contrairement au général Massu qui, en juin 2000, répondait à Florence Beaugé (*Le Monde*) qui lui demandait si la torture était indispensable en temps de guerre : *« quand je repense à l'Algérie, cela me désole. Tout cela faisait partie d'une certaine ambiance, à cette époque, à Alger. On aurait pu faire autrement ».*

Mais la pratique des « interrogatoires musclés » - euphémisme bien connu pour parler de la torture – ne fut pas le seul crime commis par les parachutistes sous les ordres du général Bigeard. Pendant la bataille d'Alger, ils eurent aussi largement recours aux disparitions forcées, c'est-à-dire à l'élimination physique de personnes arrêtées. De nombreux disparus furent ainsi précipités dans la mer depuis un avion ou un hélicoptère, leurs pieds étant parfois scellés dans un bloc de ciment. À l'époque, ceux qui en furent victimes étaient surnommés les « crevettes Bigeard ».

Certes, à l'époque, de tels actes ont aussi été commis par d'autres que le général Bigeard et il agissait sous les ordres de ses supérieurs et des responsables politiques comme, par exemple, Robert Lacoste ou le Premier ministre Guy Mollet. Mais cela ne saurait l'exonérer de ses propres responsabilités. Il aurait pu, comme le fit le général Jacques de La Bollardière, condamner ouvertement l'inacceptable pratique de la torture, refuser de participer à ces exactions et, comme lui, contribuer à sauver l'honneur de l'armée française.

Pour toutes ces raisons, l'ACAT-France estime que les cendres du général Bigeard ne doivent pas être transférées aux Invalides. Cela reviendrait à légitimer l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie et, plus largement comme méthode de lutte contre le terrorisme. En ce sens, cela contreviendrait aux obligations de la France, signataire de la Convention internationale contre la torture.

Espérant que vous renoncerez à ce projet si contraire aux idéaux et aux valeurs de notre pays, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.



François Walter
Président de l'ACAT-France

Copie de cette lettre est adressée à Monsieur Nicolas Sarkozy, président de la République française.